

Ouvrir les crèches aux enfants avec des besoins de soutien particuliers

Recommandations sur l'accueil
extra-familial inclusif d'enfants

Introduction

Les enfants font partie intégrante de la société. Cela vaut aussi pour les enfants qui ont besoin de plus d'attention de la part de leurs proches, d'un accompagnement plus assidu dans leur développement et d'une assistance plus intense. Les présentes recommandations se fondent sur la vision selon laquelle tous les enfants devraient fréquenter les mêmes structures d'accueil de la petite enfance et les mêmes écoles.

Les organisations ayant participé à l'élaboration de cette publication défendent la vision d'une société où la diversité ne reste pas un vain mot et est pleinement acceptée. Toutes partagent la conviction que le plus simple pour concrétiser la participation pleine et effective à la société est de l'envisager dès la naissance.

Ces organisations ont regroupé leurs réflexions sur l'inclusion des enfants présentant des besoins de soutien particuliers dans les crèches, et élaboré des recommandations en la matière. Ces réflexions démontrent aux autorités fédérales, cantonales et communales et aux organismes res-

ponsables pourquoi il est judicieux de mettre en place des offres d'accueil extra-familial inclusives et comment les concrétiser.

Les crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance représentent le premier point de contact extra-familial avec la communauté. C'est ici que l'enfant rencontre d'autres enfants, qu'il apprend à partager, à faire attention aux autres et qu'il noue, dans la plupart des cas pour la première fois, des relations avec d'autres enfants en dehors de la famille.

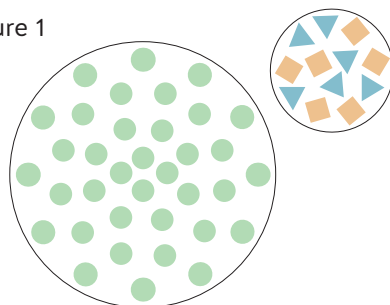
C'est ici qu'il est préparé à d'autres passages de la vie. Les enfants avec des besoins de soutien particuliers doivent justement, eux aussi, bénéficier d'un encouragement spécifique durant cette phase importante, afin de réussir à franchir cette étape et pouvoir, plus tard, participer et contribuer à la vie de la société en fonction de leurs capacités. C'est pourquoi cette prise de position se concentre sur le domaine de la petite enfance et, de ce fait, sur les crèches en tant qu'institutions accueillant des enfants d'un âge compris entre un et quatre ans.

Définitions

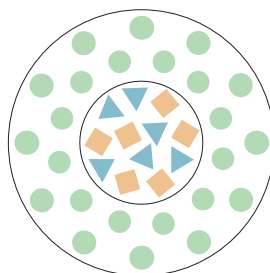
Enfants avec des besoins de soutien particuliers: enfants présentant des déficiences dans le développement de leurs capacités, de leur personnalité et de leur intégration sociale. Enfants ayant besoin d'aide pour accomplir les tâches de la vie quotidienne. Sans soutien particulier, les structures d'accueil ne peuvent pas répondre aux besoins éducatifs de ces enfants.

Intégration/inclusion: ces deux termes ont des définitions différentes et se distinguent dans leur relation. L'intégration et l'inclusion sont souvent considérées comme synonymes dans l'usage en Suisse, mais elles peuvent aussi désigner des stades distincts. L'intégration représente alors une étape vers l'inclusion (cf. figure 1).

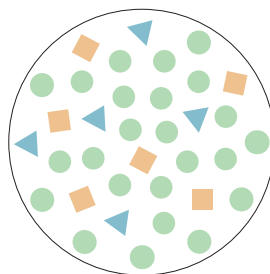
figure 1



Exclusion/Séparation



Intégration



Inclusion

Défis

Difficultés et retard de développement, déficience mentale ou physique, handicap: pour les parents, l'annonce d'un tel diagnostic concernant leur enfant constitue une lourde épreuve qui bouleverse leur vie.

Suivant le type de handicap et la gravité de celui-ci, les enfants ont besoin d'une assistance intense.

En même temps, les parents doivent consacrer plus de temps aux tâches de soutien, leurs inquiétudes pour le bien-être de l'enfant se multiplient, les familles sont déracinées de leur entourage social et ne disposent que de rares moments pour souffler, car les possibilités de garde extra-familiale demeurent peu nombreuses.

Sans une telle offre, les parents ne peuvent pas concilier travail et famille et doivent renoncer à un grand nombre d'activités. Les employeurs perdent ainsi des employés d'une grande valeur, la société doit se passer de citoyennes et citoyens dévoués.

A l'heure actuelle, les offres d'accueil extra-familial existantes se révèlent

peu préparées à recevoir et accompagner des enfants avec des besoins de soutien particuliers.

L'approche inclusive poursuit l'objectif de l'intégration des enfants et des parents dans la société pour que ceux-ci puissent continuer de fournir leur précieuse contribution.

La situation juridique

Les bases légales d'une inclusion dès la naissance existent en Suisse. L'égalité de tous les êtres humains est inscrite à l'art. 8, al. 2 de la Constitution fédérale. Celui-ci stipule que nul ne doit subir de discrimination du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Le fait d'exclure des personnes de l'accès à des services et des offres contrevient à ce principe.

Depuis 2004, la Suisse dispose de la loi sur l'égalité pour les handicapés. L'art. 20, al. 2 demande aux cantons d'encourager l'intégration des enfants et des adolescents handicapés dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquate. Comme l'instruction publique relève de la compétence des cantons, une loi fédérale ne déploie que peu d'efficacité. Lorsque l'enseignement spécialisé est devenu une compétence des cantons en 2008 dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les cantons ont formulé l'accord inter-cantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. L'art. 4c stipule que la prise en charge en structures de jour fait partie de

l'offre de base en pédagogie spécialisée et qu'il faut préférer les solutions intégratives aux solutions séparatives.

En ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant, la Suisse s'est engagée dès 1997 à tenir compte des besoins de soutien particuliers des enfants handicapés. L'objectif est de leur assurer une intégration sociale aussi complète que possible et un épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel (art. 23). La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, que la Suisse a signée en 2014, s'est révélée décisive pour l'orientation inclusive de toutes les offres de soutien. Ce texte vise la pleine participation des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

L'inclusion apporte des avantages

La mise en place d'offres d'accueil extra-familial inclusives comporte des avantages à divers niveaux.

Pour l'enfant:

Les enfants se motivent réciproquement. Ils profitent de structures favorisant leur développement, se familiarisent avec des rituels et le rythme des journées et sont stimulés dans leur comportement d'exploration.

Les enfants avec des besoins de soutien apprennent à nouer et à développer des relations avec d'autres enfants. Ils font partie d'un système social. La diversité devient naturelle pour les enfants sans besoin de soutien.

La participation dans des structures inclusives facilite le passage des enfants avec des besoins de soutien particuliers dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Pour les parents:

Les parents prennent confiance et savent que leur enfant bénéficie du meilleur cadre possible pour son développement émotionnel et social.

Les parents peuvent poursuivre leur activité professionnelle et gagner eux-mêmes leur vie. Il est possible de concilier famille et travail. La dépendance des assurances sociales est réduite, voire écartée.

Les parents peuvent encore se consacrer à leurs relations sociales, à leurs loisirs, à leur engagement social, ce qui atténue le risque d'isolement.

Grâce à l'accueil extra-familial, les parents peuvent faire le plein d'énergie pour réussir à gérer leur vie quotidienne exigeante et rester en bonne santé.

Pour la société:

Des valeurs comme l'intégration sociale et l'acceptation de la diversité sont transmises aux parents et aux enfants.

.....

La possibilité de concilier famille et travail permet à l'économie de faire appel à une main-d'œuvre d'une grande valeur.

.....

En tant que membres importants de notre société, les parents continuent de participer à la vie sociale, politique et économique.

.....

L'inclusion dans le domaine de la petite enfance rend les structures spécialisées souvent superflues.

.....

Des études et des rapports démontrent que l'encouragement précoce génère des retombées utiles pour l'économie. Un investissement d'un franc dans le domaine de l'éducation préscolaire rapporte un gain de l'ordre de deux à quatre francs à l'économie.¹

.....

1

Dr. phil. Sabine Tanner Merlo,
Prof. Dr. Alois Buholzer, MSc
Catherine Näpflin: Evaluation der Pilotphase von Kita plus. Bericht zuhanden der Stiftung Kind und Familie KiFa Schweiz, Forschungsbericht Nr. 4212014; PH Luzern - Pädagogische Hochschule Luzern;

Margrit Stamm et al. (2009).
Education de la petite enfance en Suisse. Etude de base élaborée à la demande de la Commission suisse pour l'UNESCO. Université de Fribourg.

Message du Conseil fédéral concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants du 29 juin 2016, pp. 6161 ss

L'union fait la force

Un cadre légal clair avec des exigences applicables en pratique et un financement garanti forment des bases solides pour l'inclusion.

L'interaction de toutes les parties prenantes peut alors faire émerger une diversité de modèles et de solutions. Leur développement suppose:

- des parents ouverts à des opinions différentes et ayant le courage et la patience d'expérimenter des nouveautés;

- une relation de confiance entre les parents et les collaboratrices/collaborateurs de la structure d'accueil;

- des institutions de formation initiale et continue qui adaptent leurs offres (cours, conseils, mentorats) aux exigences pour que les collaboratrices/collaborateurs des crèches et d'autres professionnels soient capables de relever les défis mentionnés;

- des spécialistes de l'éducation précoce spécialisée et des thérapeutes qui soutiennent l'inclusion. Ils accompagnent l'enfant et son entourage familial et livrent au personnel de la crèche des renseignements sur des aides, des cours et des formations continues possibles. Si nécessaire, ils collaborent aussi activement sur place.

Une orientation inclusive intégrale n'est pas pour demain. Pourtant, chaque signe donné par les pouvoirs publics, chaque étape franchie par les organismes responsables, chaque trace dessinée par les parents, le personnel de la crèche et les spécialistes revêtent de l'importance. Ces avancées augmentent les chances, pour les enfants avec des besoins de soutien particuliers, de se développer en côtoyant d'autres enfants et de participer à des activités de la vie quotidienne; elles offrent aux parents la possibilité de concilier famille et travail et de rester des membres actifs de la société.



Il existe déjà des crèches et garderies accueillant des enfants avec des besoins de soutien particuliers. Chaque enfant y trouve un environnement de jeu et d'apprentissage, peut s'épanouir et se développer avec les autres.

L'éventail des mesures de soutien est large, mais un point essentiel se dégage des offres existantes: la collaboration de toutes les parties prenantes

(autorité, lieu d'accueil, éducation spécialisée, parents) représente la clé de la réussite des offres inclusives. Notamment les pouvoirs publics et l'organisme responsable sont investis d'un rôle décisif dans ce contexte. Leur influence détermine dans une large mesure si l'inclusion est bel et bien favorisée.

Recommandations aux pouvoirs publics

Les pouvoirs publics doivent guider l'orientation des offres des crèches par des exigences légales et qualitatives. Les autorités compétentes encouragent le développement d'une offre de proximité, répondant à la demande et aux besoins.

- Ils tiennent compte des situations exigeantes des familles avec des enfants aux besoins de soutien particuliers lors de l'élaboration de bases légales.
.....
- Ils adaptent les structures existantes aux besoins de soutien particuliers des enfants.
.....
- Ils chargent les professionnels en éducation précoce spécialisée d'accompagner le personnel de la crèche et de garantir le transfert de connaissances nécessaires.
.....
- Ils informent le public de l'offre inclusive et contribuent à réduire les doutes et les appréhensions.
.....

- Ils mettent les moyens financiers à disposition pour l'accueil adéquat d'enfants avec des besoins de soutien particuliers dans les crèches et garderies.
.....
- Ils assurent un système de financement simple et flexible.
.....
- Ils prennent en charge le supplément pour l'inclusion de l'enfant. Les familles auront à charge uniquement les tarifs habituels en fonction du revenu
.....

Recommandations à l'organisme responsable

C'est en toute connaissance de cause que la direction de la crèche décide de proposer une offre inclusive: les règlements, directives, stratégies et autres documents essentiels doivent clairement refléter le parti pris.

- Elle demande aux pouvoirs publics de subventionner des places pour des enfants avec des besoins particuliers.

- Elle applique un besoin individuel d'assistance et des solutions flexibles.

- Elle est responsable du recrutement de personnel qualifié et d'une infrastructure adéquate.

- Elle garantit l'application de normes minimales en matière d'éducation spécialisée par un personnel qualifié et le recours à des savoirs ou des soutiens externes.

- Elle contribue, par une claire répartition des tâches et une définition des rôles, à ce que les collaboratrices/collaborateurs partagent la volonté d'inclusion et misent sur la collaboration interdisciplinaire et le travail en équipe.

Quelques informations pratiques

AIPE (association d'aide à l'intégration dans la petite enfance) soutient les institutions petite enfance dans le canton de Genève pour l'accueil d'enfants présentant des difficultés importantes dans un ou plusieurs domaines de leur développement entravant leur participation active à diverses activités proposées en groupe. L'AIPE propose son expertise en matière d'évaluation des demandes de soutien à l'intégration d'enfants en situation de handicap et d'élaboration de projets d'intégration. Elle établit des recommandations pour que cet appui puisse permettre un accueil favorable à l'enfant et au groupe. Et elle accompagne et conseille les équipes éducatives dans l'organisation des soutiens à l'intégration

www.aipe.ch

Au Tessin, les crèches d'Atgabbes sont ouvertes pour tous les enfants entre 2 et 4 ans, indépendamment de leurs besoin de soutien. Elles se basent sur le principe pédagogique de l'inclusion qui permet aux enfants avec handicap de nouer des relations avec des enfants sans handicap. Les

enfants peuvent apprendre en expérimentant avec le corps, les sens et le mouvement. A Biasca, Atgabbes ouvrira une collaboration avec une crèche communale et apportera ses compétences spécifiques en éducation spécialisée en travaillant avec le personnel de la crèche.

www.atgabbes.ch

La Coccinelle est un jardin d'enfants intégratif qui accueille des enfants présentant diverses difficultés ou handicap et des enfants sans difficultés. Elle offre une pédagogie adaptée aux difficultés et ressources de chaque enfant. Les groupes sont composés de huit enfants au maximum et des pédagogues spécialisées assurent l'enseignement. La Coccinelle s'adresse à des enfants âgés de 2 à 5 ans du canton de Fribourg.

www.lacoccinelle.ch

Dans les cantons

Ces dernières années, divers projets d'intégration/d'inclusion dans le domaine de la petite enfance ont vu le jour et fait leurs preuves. Certains cantons ont commencé à entreprendre des démarches pour mener à bien l'accueil extra-familial inclusif (énumération non exhaustive).

Brochure «Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève»
Service de la petite enfance, case postale 394, 1211 Genève 12, Tél. 022 418 81 00, www.ville-geneve.ch > Thèmes et démarches > Structures d'accueil de l'enfance et activités parascolaires > Petite enfance.

Dans le canton de Neuchâtel, une directive est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Elle permet au Fonds pour les structures d'accueil extra-familial (FSAEF) de financer les coûts supplémentaires liés à l'accueil des enfants à besoins spécifiques. www.ne.ch > Autorités > Département de l'éducation et de la famille > Service de pro-

tection de l'adulte et de la jeunesse > Accueil extrafamilial; Office de l'accueil extrafamilial, Fbg du Lac 23-25, 2000 Neuchâtel, Tél. 032 889 66 34

Site de l'Office de l'enseignement spécialisé du canton de Vaud «Petite enfance Intégration précoce d'enfants en situation de handicap», www.vd.ch > Thèmes > Formation > Pédagogie spécialisée > SEI > Petite enfance ; se-saf, Rue Cité-Devant 11, 1014 Lausanne, Tél. 021 316 54 00

En Suisse alémanique par exemple, dans le cadre de KITApplus (Lucerne), le personnel des crèches est accompagné par des éducatrices et éducateurs de l'éducation précoce spécialisée afin d'acquérir le savoir nécessaire à la mise en pratique de l'inclusion.

Documents complémentaires

Il est renvoyé aux publications de kibesuisse pour obtenir des points de repère concrets sur l'accueil dans les

.....

Il est renvoyé aux publications de kibesuisse pour obtenir des points de repère concrets sur l'accueil dans les crèches et les questions de salaire et de conditions d'emploi:

www.kibesuisse.ch

.....

Le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance du Réseau d'accueil extrafamilial présente des lignes directrices pour les prérequis essentiels en matière de pédagogie et de droits de l'enfant:

www.reseau-accueil-extrafamilial.ch

.....

Le label QualilPE concrétise le cadre d'orientation dans huit domaines du développement de la qualité pour les institutions de la petite enfance.

www.quali-ipe.ch

.....

L'indice d'inclusion de Booth et Ainscow, sous sa forme adaptée aux institutions de la petite enfance, repré-

sente un instrument utile afin de développer une crèche en institution inclusive: Booth, T. & Ainscow, M. (2002). Guide de l'éducation inclusive. Edition française.

www.eenet.org.uk/resources/docs

.....

Info éditeur:

Les organisations et les personnes suivantes ont participé à l'élaboration du document cadre:

Arpsei, Association Romande des Praticiens en Service Educatif itinérant: Fabienne Clavien

BVF, Berufsverband Heilpädagogische

Früherziehung: Marianne Bossard,

Manuela Fehr Slongo

Heilpädagogischer Früherziehungsdienst

Luzern: Silvia Felber

insieme Suisse, Fédération suisse des associations de parents de personnes

mentalement handicapées: Jill Aeschlimann, Heidi Lauper

kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant: Nadine Hoch, Liridona

Kamberi

KITaplus: Peter Hruza

LCH Lehrerinnen und Lehrer Schweiz:

Marion Heidelberger

Stiftung Kind und Familie KiFa:

Christian Vonarburg

Association Cerebral Suisse:

Maja Cuk Greiner

visoparents schweiz: Florence Bitterli,

Nina Wetzell

Rédaction: alea iacta pr & consulting gmbh

Traduction: röstibrücke

Mise en pages: Schalter&Walter GmbH

Impression:

1ère édition 2017

© organisations

KITA  **plus**
Für Kinder mit besonderen Bedürfnissen

viso  **parents.ch**
Eltern blinder, seh- und mehrfach behinderter Kinder



kibesuisse
Verband Kinderbetreuung Schweiz
Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia

kifa 
stiftungschweiz
Stiftung Kind und Familie Kifa Schweiz


insieme

 **erebral**
Vereinigung Cerebral Schweiz
Association Cerebral Suisse
Associazione Cerebral Svizzera

BvF  Berufsverband
Heilpädagogische
Früherziehung